



# DOSSIER DE CANDIDATURE

*Fonds de Concours Habitat*

## RÉALISATION DE LOGEMENTS SOCIAUX



## RÈGLEMENT D'INTERVENTION DU FONDS DE CONCOURS HABITAT

- **Opérations éligibles**

L'attribution du fonds de concours habitat est réservée aux opérations réalisées sur le territoire de la CAB. Les bénéficiaires de ce fonds de concours sont les communes membres et les bailleurs sociaux (OPAC, SAHLM, SEM).

Le fonds de concours doit impérativement avoir pour objet de financer la création de logements sociaux destinés à la location via la construction de nouveaux logements ou la réhabilitation de bâtiments.

Les projets prioritaires sont :

- les projets situés dans les communes soumises à l'article 55 de la Loi du 13 Décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbain (SRU),
- les projets de réhabilitation des communes qui participent à la revitalisation des centres-bourgs et à la lutte contre la vacance,
- les projets de réhabilitation faisant l'objet d'une Résorption de l'habitat indigne,
- les projets ayant une dimension environnementale (label « très haute performance énergétique », utilisation d'un système de chauffage et/ou de production d'eau chaude sanitaire performant, utilisant une énergie renouvelable pour le chauffage et/ou la production d'eau chaude...).

Cependant, toute opération peut être éligible si elle a pour but de créer ou réhabiliter du logement social locatif sur le territoire de la CAB.

- **Montant du Fonds de Concours Habitat**

Le montant du fonds de concours est limité à 3 000 € par logement dans le cadre de la construction ou de la réhabilitation des logements. Ce montant ne peut excéder la part du financement assurée, autres subventions déduites, par le bénéficiaire du fonds de concours.

Le respect de la condition du financement majoritaire par le bénéficiaire du fonds, doit dans ces conditions, être apprécié par référence au coût hors taxe de l'opération. Dans le cas où les cofinancements réellement notifiés s'avèrent supérieurs à l'estimation, le fonds de concours est révisé en proportion du niveau d'exécution constaté par application du taux de participation financière de la CAB, au plus égal à celle du bénéficiaire (subventions déduites). Il fait l'objet d'un reversement au prorata de la recette notifiée, voire d'un reversement à la CAB en cas de trop perçu.

## IDENTITÉ DU DEMANDEUR

Je soussigné(e) (NOM – Prénom) .....

En qualité de représentant(e) légal(e) de .....

Coordonnées de la structure :

Adresse : .....

Code Postal : ..... Commune : .....

Téléphone : ..... Courriel : .....

## DEMANDE DE PARTICIPATION DU FONDS DE CONCOURS

Le représentant légal sollicite une aide financière d'un montant de ..... € x .....  
logement(s) auprès de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise, soit un montant total de  
..... €.

## PRÉSENTATION DU PROJET

Construction

Réhabilitation

Nombre de logements : .....  individuel(s)  collectifs (ou semi)

Intitulé de l'opération : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Commune : .....

Commune SRU

Références cadastrales : .....

## DESCRIPTION DE L'OPÉRATION

Typologie	T1	T2	T3	T4	T5 et plus
Nombre de logements					
Superficie (m <sup>2</sup> )					

Type de financement	PLAI	PLUS	PLS	PALULOS ou autre (préciser)
Nombre de logements				

**Description synthétique du projet et des travaux envisagés (merci de joindre plans de situations et de masse) :**

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

**Volet énergétique et développement durable :**

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

**Personne à contacter :** .....

**Coordonnées :** .....



## PRÉVISIONNEL DE L'OPÉRATION

**Début des travaux :** .....

**Livraison des logements :** .....

### Nature des dépenses (HT)

Opération	Montant HT
Acquisition Foncière / Immobilière	
Travaux détaillés par lots ....	
<b>Total</b>	

### Nature des ressources

Ressources	Montant HT
Conseil Départemental	
Conseil Régional	
Fonds Propres	
Prêts Bancaires ....	
<b>Total</b>	

## PIÈCES CONSTITUTIVES DU DOSSIER

- La présente demande dûment complétée et signée ;
- La délibération du Conseil Municipal ou l'accord du Conseil d'Administration ;
- Un devis détaillé descriptif et estimatif des travaux (dans le cadre d'une réhabilitation) ;
- Des plans et croquis nécessaires à la compréhension du dossier ;
- Un plan de financement.

## CONDITIONS D'OCTROI DE L'AIDE FINANCIÈRE

- Le bailleur social reconnaît avoir pris connaissance que l'octroi de l'aide financière est subordonné à la signature d'une convention avec la CAB, au titre de ses droits de réservation.
- La commune membre reconnaît avoir pris connaissance que l'octroi de l'aide financière est subordonné au conventionnement de leur(s) logement(s). De même, elle s'engage à fournir une photocopie de ce justificatif (financement type « PALULOS », « sans travaux », etc.).

## ENGAGEMENTS DU DEMANDEUR

Le demandeur certifie sur l'honneur :

- L'exactitude des renseignements indiqués dans le présent dossier ;
- Que les travaux ne sont pas commencés à la date du dépôt du dossier ;
- Avoir pris connaissances des conditions d'éligibilité et du règlement d'attribution.

Il s'engage également à :

- Réaliser le projet tel que décrit dans le présent dossier sous réserve de l'octroi de l'aide qui lui sera notifiée ;
- Participer financièrement tel qu'indiqué dans le plan de financement du projet détaillé ;
- Commencer les travaux dans un délai de 2 ans à compter de la date de notification de la convention. Au-delà, le bénéfice de l'aide devient caduc, sauf demande écrite de prolongation formulée par le bénéficiaire 6 mois avant l'échéance du fonds de concours.
- Justifier l'exécution du projet dans un délai de 4 ans à compter de la date de notification de la convention en fournissant une attestation de fin de travaux ;
- Faciliter, à tout moment, le contrôle par la CAB de la réalisation de l'objectif, notamment par l'accès à toute pièce justificative de dépenses et tout autre document dont la production serait jugée utile d'un point de vue administratif mais également sur place ;
- Faire mention de la participation de la CAB dans toutes les actions d'information et de communication qu'elle mène : sur tous les supports papiers ou numériques que le bénéficiaire met en œuvre par l'apposition en bonne place du logotype de la CAB ;

- Associer la CAB aux différentes phases du projet : lancement, réunion de chantier, réception des travaux.

Le dossier unique est téléchargeable sur le site de la CAB : [www.la-cab.fr](http://www.la-cab.fr)  
<https://www.la-cab.fr/am%C3%A9nagement-urbanisme/habitat-logement>

Le dossier est à transmettre :

- Par courriel : [habitat@la-cab.fr](mailto:habitat@la-cab.fr)

- Par voie postale :

Service Habitat

Communauté d'Agglomération Bergeracoise

Domaine de la Tour

La Tour Est

CS 40012

24112 Bergerac Cedex

Tel : 05 53 23 43 95 - Fax : 05 53 23 27 41

Date : .....

Nom et signature du représentant légal :